

# Procès Verbal de la réunion du 19 novembre 2012

Le treize novembre deux mille douze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **dix neuf novembre deux mille douze**, à vingt heures, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

## ORDRE DU JOUR

- Projet photovoltaïque
- Médias pour les sentiers de découvertes – dévolution du marché
- Projet Lotissement communal
- Personnel communal – mise à disposition - Contrat Accompagnement dans l'Emploi
- Entretien du réseau d'éclairage public – travaux de réparation
- Cimetière – reprise du portail
- Seuil de la Vonne – participation financière communale
- Jazeneuil Football Club – subvention – gestion des consommations eau et électricité
- logiciel cadastre – avenant au contrat
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

**L'an deux mille douze, le dix neuf novembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

**Etaient présents** : MM. BEAUBEAU Bernard, MÊMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane  
Mmes OLÉAC Fabienne, ROY Estelle  
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

**Absente représentée** : Mme BOUTIN Annabelle.

**Absent excusé** : M. ROUSSEAU Daniel

**Absente** : Mme EBRAN PICHON Martine.

Mademoiselle Fabienne OLÉAC a été élue Secrétaire.

### Adoption du procès verbal de la réunion du 22 octobre 2012

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 22 octobre 2012, le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Madame Geneviève GABORIT survenu le samedi 17 novembre 2012. Madame GABORIT fut Conseillère Municipale de 1983 à 1995 et 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de 1995 à 2008.

Une minute de silence est respectée par le Conseil Municipal en son hommage.

## **N°2012 - 124 – Projet photovoltaïque**

**Société LUXEL au lieu-dit la Sagrie**

Monsieur le Maire présente Monsieur BOUZON de la société LUXEL – PEROLS (34).

Cette société qui développe entre autres des projets de parcs solaires photovoltaïques au sol a repéré sur le territoire communal un terrain situé au lieu-dit la Sagrie appartenant à Monsieur FILLON Gilles. Ce terrain cadastré ZO n°66 qui constituait initialement une emprise autoroutière forme un coteau bordant l'autoroute A10, et semble adapté à ce type de projet.

La démarche de la société LUXEL est d'obtenir un avis du Conseil Municipal avant d'aller plus en avant dans le développement du projet.

Ce parc constituerait une production d'énergie électrique d'environ 3 mégawatts par an sur une durée initiale d'exploitation de 20 ans.

Ce type d'exploitation génère des revenus fiscaux : la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Le propriétaire du terrain bénéficie d'un contrat de location d'environ 1500 € par hectare et par an.

Après avoir remercié Monsieur BOUZON pour cette présentation du projet, Monsieur le Maire fait savoir qu'il communiquera l'avis du Conseil Municipal au plus tôt à la société LUXEL.

## **N°2012 - 125 – Projet photovoltaïque de La Sagrie**

**Avis du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire évoque le projet de parc solaire photovoltaïque au sol développé par la société LUXEL – PEROLS (34) au lieu-dit La Sagrie sur un terrain cadastré ZO n°66 appartenant à Monsieur FILLON Gilles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la société LUXEL pour poursuivre le développement de ce projet et demande la prise en compte de ce projet dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

## **N°2012 - 126 – Aménagement de la vallée**

**Médias pour les sentiers de découvertes – dévolution du marché**

Monsieur Jérôme MÉMETEAU présente les offres reçues dans le cadre de la consultation mise en place par le Maître d'œuvre CPIE de COUTIERES (79) pour la

réalisation de médias à disposer sur les deux sentiers de découvertes (sentier de l'Eau et sentier du Bourg) :

Désignation		Ets CHARRIER 85140 SAINTE FLORENCE		Ets COM1.nom@de 44430 LE LOROUX BOTTEREAU	
<b>Sentier de l'Eau</b>	Conception graphique	7 544.00 € HT	9 022.63 € TTC	7 342.50 € HT	8 781.63€ TTC
	Fabrication support et pose	18 632.00 € HT	22 283.87 € TTC	17 760.00 € HT	21 240.96 € TTC
	<b>Total</b>	<b>26 176.00 € HT</b>	<b>31 306.50 € TTC</b>	<b>25 102.50 € HT</b>	<b>30 022.59 € TTC</b>
<b>Sentier du Bourg</b>	Conception graphique	9 593.00 € HT	11 473.23 € TTC	9 153.00 € HT	10 946.99 € TTC
	Fabrication support et pose	13 750.00 € HT	16 445.00 € TTC	12 715.00 € HT	15 207.14 € TTC
	<b>Total</b>	<b>23 343.00 € HT</b>	<b>27 918.23 € TTC</b>	<b>21 868.00 € HT</b>	<b>26 154.13 € TTC</b>
<b>Total général</b>		<b>49 519.00 € HT</b>	<b>59 224.72 € TTC</b>	<b>46 970.50 € HT</b>	<b>56 176.72 € TTC</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de l'entreprise COM1.nom@de de LE LOROUX BOTTEREAU (44) pour un montant global de 46 970.50 € HT, soit 56 176.72 € TTC
- charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à la passation du marché.

### N° 2012 - 127 – Aménagement de la vallée

#### Illustrations des médias pour les sentiers de découvertes

Monsieur Jérôme MÊMETEAU présente l'estimation définitive de Monsieur VERDIER Jean Louis de FOMPERRON (79) pour la réalisation d'illustrations devant être reprises sur les médias à disposer sur les deux sentiers de découvertes (sentier de l'Eau et sentier du Bourg). Une intervention auprès des enfants de l'école pour les associer au projet, est également programmée :

illustrations	2 000.00 € HT	2 000.00 € TTC
Intervention auprès des enfants de l'école	100.00 € HT	100.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de Monsieur VERDIER Jean Louis pour un montant global de 2 100.00 € HT (sans TVA), soit 2 100.00 € TTC,
- charge Monsieur le Maire de passer commande

- demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 21 de l'opération « Aménagement de la Vallée ».

## **N°2012 - 128 – Projet de lotissement communal**

### **Proposition d'acquisition**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition des parcelles cadastrées G 1135 et G 1136, pour l'implantation d'un lotissement communal, conformément aux possibilités qu'offre l'actuel Plan d'Occupation des Sols qui a été modifié pour cette occasion le 15 décembre 2009.

Il communique également les différents propos évoqués lors de l'entrevue qui s'est déroulée en présence des deux propriétaires de ces parcelles le jeudi 15 novembre dernier, notamment sur l'offre communale jugée trop peu élevée.

Le Conseil Municipal examine les différents paramètres qui constituent les possibilités financières de cette opération en multipliant les simulations financières.

Tout d'abord les paramètres contextuels qui font que les opérations immobilières sur lotissements de type similaire (SANXAY, CURZAY, ...) sont réputées être au ralenti voire à l'arrêt, avec pour autant des prix de vente au m<sup>2</sup> inférieurs à ceux qui ressortiraient sur JAZENEUIL. Proposer à JAZENEUIL un prix de vente du m<sup>2</sup> viabilisé sur lotissement au-delà de 35 € mettrait probablement la Commune dans une situation similaire de mévente.

D'autre part, le Conseil Municipal dans sa réflexion doit prendre en compte les parties réglementaires édictées par la « Loi Grenelle 2 portant Engagement National pour l'Environnement » et la « Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche ». L'application de ces lois sur l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme conduit à être vigilants sur la surface des zones ouvertes à l'urbanisation. Celles-ci doivent être limitées au strict nécessaire pour permettre l'évolution démographique sans compromettre l'activité agricole. Toute accumulation foncière urbanisable non justifiée et non utilisée conduirait à des avis défavorables des services de l'Etat sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et notamment la Direction Départementale des Territoires, la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles et la Chambre d'Agriculture.

Lors de l'entrevue du 15 novembre, les propriétaires indiquaient qu'il était possible de négocier l'indemnité d'éviction avec le fermier qui exploite les terres. Il apparaît donc que les propriétaires sont les mieux placés pour mener ces négociations.

Toutes ces conditions réunies imposent de faire la proposition définitive suivante :

Le Conseil Municipal propose donc d'acheter les deux parcelles au prix de 55 000 € (indemnité d'éviction comprise, à charge pour les propriétaires de négocier avec le fermier), soit 27 500 € par propriétaire.

Cette proposition est en étroite relation avec les possibilités financières de la Commune et le contexte économique actuel. Si aucun accord ne résulte de ces négociations, le Conseil Municipal sera dans l'obligation d'orienter ses recherches vers d'autres secteurs de la Commune permettant son développement

urbain tout en respectant les prescriptions précitées applicables dans l'élaboration de notre PLU et donc de reclasser ces deux parcelles en zone agricole.

Le Conseil Municipal demande aux propriétaires après concertation entre eux, de bien vouloir remettre leur décision sur cette offre pour le 15 décembre 2012.

### **N°2012 - 129 – Personnel communal**

#### **Mise à disposition**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Florent QUITTE qui avait été mis à la disposition de la Communauté de Communes du Pays Mélusin par convention dans le cadre du transfert de compétence Voirie, du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2012, a émis le souhait de réintégrer son poste à la Commune de JAZENEUIL, à l'issue de celle-ci.

Le Conseil Municipal considère que les missions qu'effectuait Monsieur Florent QUITTE au sein de la Commune de JAZENEUIL avant le transfert de compétences voirie à la Communauté de Communes du pays Mélusin sont compatibles avec celles qui ont fait l'objet de ce transfert.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite une mise à disposition de plein droit de Monsieur Florent QUITTE à la Communauté de Communes du pays Mélusin dans le cadre de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à la Communauté de Communes du Pays Mélusin, ou un transfert avec l'accord des deux parties,
- sollicite l'avis du Comité Technique Paritaire.

### **N°2012 - 130 – Travaux sur réseau d'éclairage public**

#### **Remplacement de lanternes et de coffret**

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de la SOREGIES concernant le remplacement des lanternes 20 et 24, et le remplacement du coffret de protection du point lumineux n°34 :

- remplacement des deux lanternes 20 et 24 : 1 341.22 € HT
- remplacement du coffret 34 : 111.52 € HT
- contribution écologique : 0.24 € HT

soit un total de 1 452.98 € HT – 1 737.76 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande :

- de surseoir au remplacement des deux lanternes 20 et 24,
- le remplacement du coffret 34 au prix de 111.52 € HT,
- sollicite l'octroi d'une subvention du SIEEDV de 20% du montant des travaux soit 22.30 €,
- l'étude du placement d'un point lumineux dans l'Impasse des Ecolier.

**N°2012 - 131 – Cimetière**

**Reprise du portail**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise Hubert DELAVault, serrurier à JAZENEUIL pour le portail de l'entrée principale du cimetière :

- dispositif de fermeture, démontage, décapage par sablage, application d'une couche d'antirouille et peinture de finition

Le montant global des travaux s'élève à la somme de 1 355.80 € HT, soit 1 621.54 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 21316 de l'opération « Bâtiments divers ».

**N°2012 - 132 – Acquisition de matériel**

**Fabrication de tréteaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'entreprise Hubert DELAVault, serrurier à JAZENEUIL, pour la réalisation de cinq tréteaux afin de compléter l'équipement existant en tables.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 2184 de l'opération « Matériel divers ».

**N°2012 - 133 – Seuil de la Vonne**

**Participation communale**

Le montant des travaux de reconstruction du seuil de la Vonne qui a été facturé à la Communauté de Communes du Pays Méluvin s'élève à la somme de 21 216.08 € HT, soit 25 374.43 € TTC.

La Communauté de Communes du Pays Méluvin a perçu une subvention au titre de la DETR d'un montant de 15 000 € et récupérera le FCTVA à hauteur de 3928.47 €.

La Commune de JAZENEUIL devra financer le complément à savoir 6 445.96 €.

**N°2012 - 134 – JAZENEUIL Football Club**

**Subvention -Participation aux consommations d'eau et d'électricité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 320 € pour l'organisation de la fête du 14 août 2012.

D'autre part et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la répartition des consommations d'eau et d'électricité des vestiaires se fera de la manière suivante :

participation	Eau	Electricité
Commune JAZENEUIL	abonnement 20 m <sup>3</sup>	abonnement 1000 kw
JAZENEUIL Football Club	au-delà des 20 premiers m <sup>3</sup>	au-delà des 1000 premiers kw

Le Conseil Municipal accepte également de prendre à sa charge l'installation dans les vestiaires de deux radiateurs électriques de récupération, et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 21318 de l'opération « Bâtiments divers ».

### **N°2012 - 135 – Logiciel informatique**

#### **GFI Progiciels**

La Commune de JAZENEUIL est actuellement équipée d'un logiciel de gestion cadastrale et de système d'informations géographiques auprès de la société GEOSPHERE.

Cette société a été dissoute par transmission universelle de son patrimoine à la société GFI Progiciels avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

En conséquence, la prestation de maintenance de ce logiciel a été transférée à la société GFI Progiciels. Ce transfert nécessite la passation d'un avenant au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant au contrat initial qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, et charge le Maire de le viser.

### **N°2012 - 136 – Réseau secondaire de chaleur**

#### **Attribution de subvention**

Le Département de la Vienne a décidé d'attribuer une subvention de 12 500 € pour aider la Commune de JAZENEUIL à financer les travaux de construction du réseau secondaire de chauffage à la salle des fêtes et à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24 heures

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal  
en date du 19 novembre 2012**

2012 - 124	Projet photovoltaïque - Société LUXEL au lieu-dit la Sagrie
2012 – 125	Projet photovoltaïque de La Sagrie - Avis du Conseil Municipal
2012 – 126	Aménagement de la vallée - Médias pour les sentiers de découvertes – dévolution du marché
2012 – 127	Aménagement de la vallée - Illustrations des médias pour les sentiers de découvertes
2012 – 128	Projet de lotissement communal - Proposition d'acquisition
2012 – 129	Personnel communal - Mise à disposition
2012 – 130	Travaux sur réseau d'éclairage public - Remplacement de lanternes et de coffret
2012 – 131	Cimetière - Reprise du portail
2012 – 132	Acquisition de matériel - Fabrication de tréteaux
2012 – 133	Seuil de la Vonne - Participation communale
2012 – 134	JAZENEUIL Football Club - Subvention -Participation aux consommations d'eau et d'électricité
2012 – 135	Logiciel informatique - GFI Progiciels
2012 – 136	Réseau secondaire de chaleur - Attribution de subvention

**Ont signé au registre :**

Monsieur Bernard BEAUBEAU	Monsieur Jérôme MÈMETEAU	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Stéphane PIN	
Madame Annabelle BOUTIN  absente excusée	Madame Martine EBRAN PICHON  absente	Mademoiselle Fabienne OLÉAC
Madame Estelle ROY	Monsieur Alain CLÉMENT  Absent excusé	Monsieur Alain DELAVault
Monsieur Patrice OLIVIER	Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Daniel ROUSSEAU  absent représenté